

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>TOUAX (Euronext Paris)</p>
--

Par courrier du 12 mai 2008, la société Threadneedle Asset Management Ltd (60 St Mary Axe, Londres, EC3A 8JQ, Royaume-Uni), a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 mai 2008, par suite d'une cession d'actions TOUAX, le seuil de 5% du capital de la société TOUAX et détenir 194 869 actions TOUAX représentant autant de droits de vote, soit 4,17% du capital et 3,29% des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 4 677 457 actions représentant 5 921 112 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.